

## **MODALITES PRATIQUES CONCERNANT L'ALD 31 ET LE 100%**

- **Comment fonctionne le système d'Affection de Longue Durée et qu'est-ce que l'ALD 31 ?**
  - Les caisses Primaires d'Assurances Maladie disposent d'une liste élaborée et regroupant 30 maladies reconnues comme affections de longue durée. Ainsi, une prise en charge par la caisse à 100% des frais médicaux engagés est attribuée au patient pour cette pathologie.
  - L'ALD 31, concerne essentiellement les affections hors-liste qui sont des maladies graves et invalidantes dont on peut prévoir que le traitement durera plus de 6 mois et qu'il sera coûteux, c'est souvent le cas de la fibromyalgie.
- **Comment faire la demande de l'ALD 31 ? :**
  - Afin de bénéficier du remboursement à 100%, votre médecin traitant doit remplir un formulaire de protocole de soins qu'il renvoie au médecin conseil de l'Assurance Maladie.
  - Ce formulaire indique la pathologie mais aussi les soins et traitements mis en œuvre pour la soigner ou soulager.
  - Après accord du médecin conseil, le médecin traitant doit remettre l'un des feuillets du formulaire au patient qui doit le dater et le signer. Cela permet à l'assuré de connaître le protocole de soins déterminé pour le traitement de son affection. Il doit présenter ce formulaire à tous les praticiens qu'il voit dans le cadre du traitement de sa maladie.
  - Le médecin utilise également une ordonnance bizona qui est, comme son nom l'indique, divisée en deux parties. La partie supérieure concerne les prescriptions relatives à l'affection de longue durée. La partie inférieure concerne les autres traitements

**La demande doit être établie d'une manière précise par votre médecin généraliste.** Il est primordial de notifier l'état d'avancement de la maladie et les soins nécessaires.

**Cependant, il faut savoir que les ALD sont accordées lors de soins lourds financièrement** et que bien souvent **les soins soulageant la fibromyalgie** (Balnéothérapie, Kinésithérapie, Cures thermales spécifiques.....) **ne sont pas considérés** par les Caisses d'Assurances Maladie **comme des frais lourds !**